

# COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

## I. DEFINITION

L'activité de commissionnaire de transport est une **opération commerciale par laquelle le commissionnaire va organiser et faire exécuter sous sa responsabilité et en son propre nom, un transport de marchandises selon les modes de son choix pour le compte d'un commettant.**

Les activités de groupage, d'affrètement, de bureau de ville ou d'organisation de transport relèvent de la même réglementation.

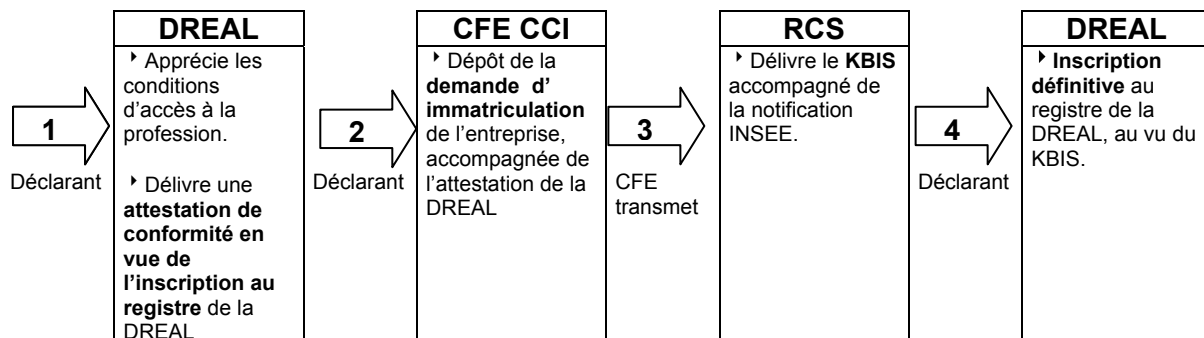
(Décret 90-200 du 5 mars 1990)

La réglementation des commissionnaires de transport ne s'applique pas pour les opérations de commissionnaire en douane.

## II. REGLEMENTATION ET DEMARCHE

Pour cette activité, **l'inscription au registre des commissionnaires de transport** est notamment subordonnée aux **conditions d'honorabilité et de capacité professionnelle** de la personne qui assure la direction effective et permanente de l'activité de commissionnaire et à la **condition de capacité financière de l'entreprise.**

Les 3 conditions sont appréciées par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DREAL.**



### III. PIECE SPECIFIQUE A FOURNIR AU CFE

L'attestation de conformité en vue d'inscription au registre des commissionnaires remise par la DREAL du siège de l'Entreprise au(x) responsable(s) légal(aux).

**NB :** Afin d'obtenir l'inscription définitive au registre des commissionnaires de transport, il faut présenter l'extrait Kbis et la fiche de notification de l'INSEE à la DREAL

**Tout changement de nature à modifier la situation de l'entreprise au regard de l'inscription est à signaler à la DREAL dans un délai d'un mois.**

### IV. PLUS D'INFORMATIONS

- *SERVICE JURIDIQUE de la CCI*  
☎ 03 88 75 25 24
- *DREAL - DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT.*  
*Service Régulation et Economie – Service Transports*  
*2, route d'Oberhausbergen –1<sup>er</sup> étage*  
*STRASBOURG CRONENBOURG (Tram A et D Rotonde)*  
☎ 03 88 13 08 02/03

**Site internet :** <http://www.alsace.equipement.gouv.fr>

*Pour obtenir le formulaire d'inscription au registre Voyageurs, CERFA 12724 :*

- *Se connecter sur le site <http://www.equipement.gouv.fr/formulaires>*
- *Dans la rubrique « transports terrestres », cliquer sur « Transport routier (formulaires standard PDF) »*

*Service Régulation et Economie – Service Transports*  
*2, route d'Oberhausbergen –1<sup>er</sup> étage*  
*STRASBOURG CRONENBOURG (Tram A et D Rotonde)*  
☎ 03 88 13 08 02/03  
Site internet : [www.alsace.equipement.gouv.fr](http://www.alsace.equipement.gouv.fr)

#### Adresse utiles :

*URTA : UNION REGIONALE DES TRANSPORTEURS D'ALSACE*  
*Maison du Transport - 25, rue de Friedolsheim - 67200 STRASBOURG*  
☎ 03 88 28 12 12 - Fax : 03 88 28 96 84 - E-mail : [urta@urta.fr](mailto:urta@urta.fr)  
Site internet : [www.urta.fr](http://www.urta.fr)

*UNOSTRA-EST : UNION NATIONALE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES TRANSPORTEURS ROUTIERS*  
*1, route de Brumath - RN 63 - ZA d'Eckwersheim - 67550 ECKWERSHEIM*  
☎ 03 90 29 41 63 - Fax : 03 90 29 41 65 - E-mail : [unostra-est@wanadoo.fr](mailto:unostra-est@wanadoo.fr)